

BVGer D-5618/2014 vom 8. Juni 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-06-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-5618_2014

FR: TAF D-5618/2014 du 8 juin 2017

IT: TAF D-5618/2014 del 8 giugno 2017

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les demandes de dispense du paiement des frais de procédure et de nomination de Me (...) comme défenseur d'office du recourant sont admises.

E. 3

Le Tribunal versera au mandataire commis d'office le montant de 3025.85 francs, à titre d'honoraires de représentation.

E. 4

Il est statué sans frais.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, au SEM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.